

**DEMANDE SPÉCIALE D'AUTORISATION DE LICENCIEMENT
EN CAS D'ABSENCE D'UN PROFESSEUR
DE LA 3^{EME} A LA 6^{EME} ANNÉE.**

RAPPEL DE LA REGLE GENERALE :

**LES ELEVES NE PEUVENT QUITTER L'ETABLISSEMENT PENDANT LA JOURNEE EN CAS
D'ABSENCE D'UN PROFESSEUR.**

En tout état de cause, les Parents, la Personne responsable ou l'élève majeur sollicitent les autorisations.

Seul le chef d'établissement ou son délégué les accorde. De même, il les retire, le cas échéant.

Je soussigné(e) Père, Mère, Personne Responsable de ou élève majeur :

Nom – Prénom : Classe :

- ❖ autorise le licenciement de mon fils/fille lors de l'absence prévue d'un ou plusieurs professeurs suivant le règlement d'ordre intérieur

OUI

NON

- ❖ autorise le licenciement le jour même de mon fils/fille suivant le règlement d'ordre intérieur

OUI

NON

- ❖ Pour les élèves de 5^e et 6^e uniquement : à quitter l'établissement pendant le temps de midi (12h50 à 13h45) lorsque la réglementation communale le permettra.

OUI

NON

Remarque

- ◆ La notification des licenciements exceptionnels devra être contresignée sur le document ad hoc dans l'agenda scolaire par les Parents, la personne responsable de l'élève mineur ou par l'élève majeur.
- ◆ Les autorisations accordées déchargent l'Établissement de toute responsabilité de tout devoir de surveillance.

Signature